

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Département de
Loire-Atlantique

ARRETE MUNICIPAL N° ARR2023-118 PORTANT NUMEROTATION DE VOIRIE RUE DES CHAMPS (PARCELLE A 403)

Le Maire de la commune de Vieillevigne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-28,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'attribuer plusieurs numéros à cet immeuble,

CONSIDÉRANT que le numérotage des immeubles en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Il est prescrit la numérotation suivante sur la voie :

Libellé de la voie	Référence(s) cadastrale(s)	Numéro(s)
Rue des Champs	216 A 403	23

ARTICLE 2 :

Un plan est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 3 :

Les plaques de numéros sont prises en charge par les propriétaires, à charge pour eux de les fixer. Les propriétaires doivent veiller à ce que le numéro inscrit sur leur maison soit constamment net et lisible. Nul ne peut, à quelque titre que ce soit, faire obstacle à leur apposition, ni dégrader, recouvrir ou dissimuler tout ou partie de ceux apposés.

ARTICLE 4 :

Aucun numérotage autre que celui prévu au présent arrêté n'est admis. Aucun changement ne peut être opéré sauf sur autorisation et sous le contrôle de l'autorité municipale.

ARTICLE 5 :

Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements.

ARTICLE 6 :

L'affichage du présent arrêté sera effectué et ampliation sera adressée :

- Direction des Services Fiscaux de Loire-Atlantique, Pôle de Topographie et de Gestion Cadastrale, 2 rue du Général Margueritte, BP 93511, 44025 NANTES CEDEX 1,
- France Télécom-Orange, Service du Patrimoine, 5 rue du Pâlis des Couasnes, CS 69159, 35091 RENNES CEDEX 9,
- La Poste, Plate-forme de distribution du courrier de Saint-Hilaire-de-Loulay, 2 rue Antoine de Saint-Exupéry, Saint-Hilaire-de-Loulay, 85600 MONTAIGU-VENDÉE,
- Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique, ZAC de Gesvrine, 12 rue Arago, BP 4309, 44243 LA CHAPELLE-SUR-ERDRE,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Clisson, Sèvre et Maine Agglo'.

Qui seront chargés, chacun en ce qui les concerne, d'en assurer l'exécution.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir adressé au tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

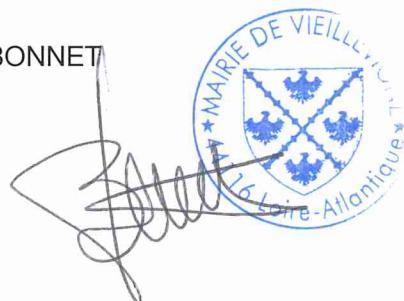
Fait à Vieillevigne, le 22 août 2023

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint délégué

Daniel BONNET

Publié et notifié le

25 AOUT 2023



Département :
LOIRE ATLANTIQUE

Commune :
VIEILLEVIGNE

Section : A
Feuille : 000 A 01

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 22/08/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Pôle de Topographie et de
Gestion Cadastrale de NANTES 2, rue du
Général Margueritte 44035
44035 NANTES Cedex 1
tél. 02 51 12 86 36 -fax
ptgc.440.nantes@dgfp.finances.gouv.fr

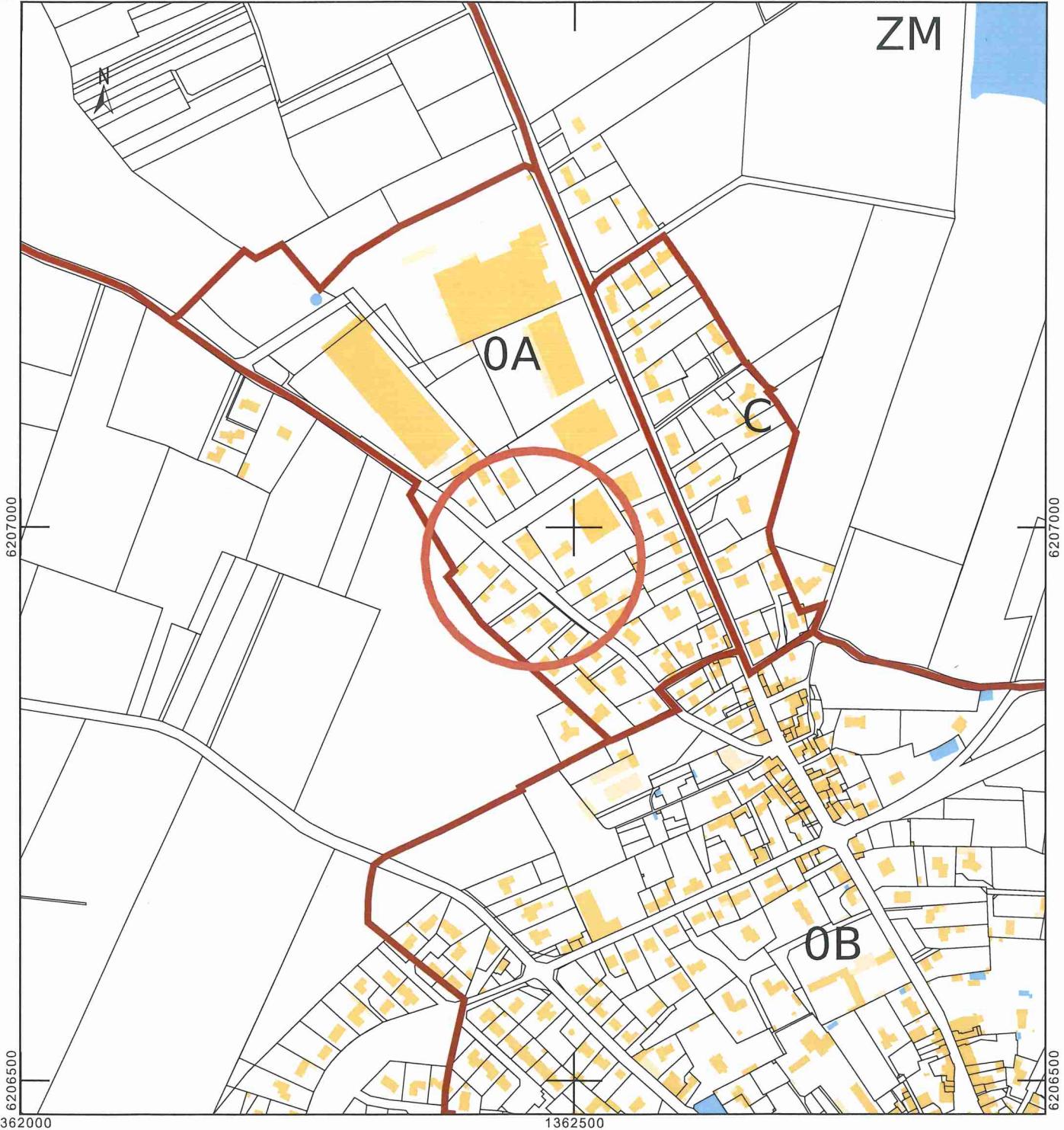
Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

1362000

1362500

ZM



Département :
LOIRE ATLANTIQUE

Commune :
VIEILLEVIGNE

Section : A
Feuille : 000 A 01

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 22/08/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Nouvelle numérotation postale

A 403 : 23, rue des Champs

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
Pôle de Topographie et de
Gestion Cadastrale de NANTES 2, rue du
Général Margueritte 44035
44035 NANTES Cedex 1
tél. 02 51 12 86 36 -fax
ptgc.440.nantes@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

